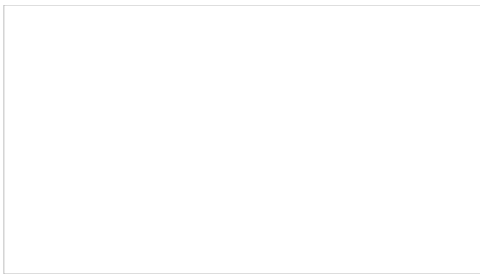


Commune de Founex



## FAQ - Questions fréquemment posées

Vous trouverez ici quelques éléments de réponse à des questions qui nous sont régulièrement soumises dans le cadre de nos prestations.

En premier lieu, nous ne saurions que vous conseiller de consulter préalablement les pages des services communaux pour trouver les informations que vous cherchez. Si vous ne trouvez de réponses à vos interrogations, vous avez toujours la possibilité de nous contacter par téléphone.

### Comment fonctionnent les cartes journalières mises en vente ?

Les cartes journalières CFF permettent de voyager dans tout le périmètre compris dans l'abonnement général des CFF durant une journée, en deuxième classe. Le réseau desservi par l'AG comprend de nombreuses entreprises de transports publics dont, pour notre région, les Transports publics nyonnais et la Compagnie générale de navigation.

Les cartes journalières CGN permettent quant à elles de voyager sur tout le lac Léman pendant une journée. Ces titres ne sont pas valables pour les courses transfrontalières avant 9h00 et pour les croisières. Ils donnent par contre accès à la première classe.

### Est-ce qu'une carte journalière est rentable ?

Pour les cartes CFF, tout dépend de l'itinéraire, des transports empruntés, de la durée du voyage et des éventuelles réductions dont bénéficie le voyageur. Nous ne saurions que vous conseiller de consulter [le site des CFF](#) afin de vérifier si le tarif proposé excède ou non les prix que nous pratiquons pour les cartes journalières communales.

Pour les cartes CGN, les courses sont très rarement plus avantageuses que les prix que nous proposons.

### Quel est le ramoneur officiel pour la commune de Founex ?

Le ramoneur officiel pour la commune de Founex est Ludovic Pislér, à Nyon.

### Coordonnées :

**Service de Ramonage**  
**Ludovic Pislér**  
Route de Divonne 46  
**1260 Nyon**

Tél. : +41 (0)22 776 63 54  
<http://www.pislér-ramonage.ch/>

## Contrôle de l'habitant & Bureau des étrangers

### Quels documents puis-je obtenir du Contrôle de l'habitant ?

Les documents suivants peuvent être obtenus au contrôle de l'habitant :

- Attestation de domicile (ou d'établissement)
- Attestation de départ
- Acte de moeurs
- Certificat de vie

Les actes officiels suivants sont à obtenir auprès des offices concernés :

- Acte d'état civil - S'obtient auprès de l'Office d'état civil de votre commune d'origine
- Extrait du registre des poursuites - S'obtient auprès de l'Office des poursuites de votre région
- Extrait de casier judiciaire - Peut se commander à un guichet postal, ou [en ligne](#)

## **Comment obtenir une attestation de domicile ?**

Les attestations de domicile (ou attestations d'établissement) peuvent être obtenues au guichet de l'administration durant ses heures d'ouverture et sans prendre de rendez-vous.

La délivrance de ce document est assortie d'un émolument administratif de dix francs.

L'attestation peut être envoyée par poste et par e-mail moyennant un supplément de cinq francs. Pour ce faire, il est nécessaire d'en faire préalablement la demande par e-mail à [habitants\(at\)founex.ch](mailto:habitants@founex.ch). Après vérification de vos données, notre numéro de compte vous sera transmis pour opérer un virement bancaire. Lors de celui-ci, il y aura lieu de libeller votre demande d'attestation dans les communications. Ce n'est qu'une fois le paiement reçu que l'attestation de domicile pourra vous être envoyée par courrier et/ou par e-mail.

## **Puis-je faire légaliser ma signature ?**

Le contrôle de l'habitant n'est pas habilité à authentifier les signatures de vos documents. Pour ce faire, il est nécessaire de vous adresser à un notaire.

Pour la légalisation de documents à destination de l'étranger munis de signatures officielles vaudoises, le Bureau des légalisations, situé à la Préfecture du district de Lausanne, est compétent en la matière. [Renseignements sur le site de l'Etat de Vaud.](#)

## **Puis-je faire certifier conformes mes documents ?**

Selon la nature et la provenance des documents, les copies peuvent être certifiées par les autorités les ayant émises, comme les écoles, les universités, les ambassades ou les consulats.

La même règle s'applique aux communes suisses. Ainsi, seules les copies de documents délivrés par la commune de Founex peuvent être certifiées par cette dernière.

Pour toute autre copie à certifier conforme, veuillez prendre contact avec un notaire.

## **Puis-je avoir les coordonnées d'une personne ?**

Le contrôle de l'habitant veille à la protection des données et ne peut dès lors communiquer d'information personnelle qu'aux organismes officiels autorisés. Les renseignements aux particuliers sont exclus.

# **Service des extérieurs et voirie**

## **Comment faire enlever un nid de guêpes chez moi ?**

Les nids de guêpes peuvent être éliminés par une entreprise spécialisée. Il est important toutefois de ne pas les confondre avec les abeilles, qui sont protégées et doivent être déplacées. Vous trouverez davantage d'informations [sur notre page dédiée à la faune.](#)

# **Conciergerie, Bâtiments**

## **Louez-vous des salles et du matériel ?**

Nous pouvons vous louer des salles pour vos événements privés. La réservation n'est toutefois ouverte qu'aux habitants de la commune de Founex.

Du matériel, comme des tables et des chaises peuvent également être mis à disposition.

Vous trouverez tous les renseignements à ce sujet sur [la page consacrée aux locations.](#)

# **Déchets**

## **Quand s'effectue le ramassage des déchets ?**

Les déchets sont ramassés hebdomadairement par camion, tous les jeudis ouvrables.

En cas de jour férié, la collecte est généralement reportée au jour ouvrable suivant. La commune avertit des jours spéciaux chaque année par le biais d'un tous-ménages.

## **Qu'est-ce que le ramassage des encombrants ?**

Retrouvez toutes les informations sur ce ramassage [sur sa page consacrée](#).

## Site internet

### Pourquoi ai-je un problème d'affichage sur votre site ?

Il nous est difficile de maintenir un site internet entièrement compatible pour tous supports et navigateurs.

La compatibilité de ce site a été contrôlée pour les navigateurs Chrome, Firefox et Edge, affichés via un ordinateur. Il se peut que les données s'affichent différemment selon votre navigateur et son paramétrage, ou si vous visualisez notre domaine internet sur un appareil mobile.

Des défauts d'affichage peuvent donc survenir selon votre support.

N'hésitez pas à nous contacter et à nous décrire les problèmes rencontrés s'ils sont conséquents.

---

Administration Communale  
Rte de Châtaigneriaz 2  
Case postale 48  
1297 Founex

Tél.: +41 (0)22 960 88  
88

Fax: +41 (0)22 960 88  
89

Site: [www.founex.ch](http://www.founex.ch)

Email: [greffe\(at\)founex.ch](mailto:greffe(at)founex.ch)